

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Michaël FUSEAU.

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Quorum : 10

PRESENTS : BOURDEAU Laetitia, CHAILLOU Mélanie, COUPAUD Catherine, DEROUINEAU Germain, DOUCET Corinne, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, LIDON Bernard, LISSARRE HERPE Marie-Hélène, MAGNOL Pierre, MOREAU Nathalie, NIEMECK Geoffroy, BEAUVILLAIN Fernand, DAMIENS Aurélien, PHOENIS Angèle.

ABSENTS EXCUSES : M. DUMONT Michel qui donne pouvoir à M. MAGNOL Pierre
Mme BERNAR Milène qui donne pouvoir à Mme DOUCET Corinne
M. FIGUÈS SAMPIETRO Alexandre qui donne pouvoir à Mme LISSARRE HERPE Marie-Hélène
Mme PREVOT Véronique qui donne pouvoir à M. BEAUVILLAIN Fernand

SECRETAIRE : DEROUINEAU Germain

Monsieur FUSEAU procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 04/05/2026. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste
2. Désignation du correspondant Défense
3. Désignation représentant Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)
4. Aide à l'adhésion aux associations pour les mineurs
5. Convention avec l'ALEC pour la réalisation d'une étude thermique
6. Demande de subventions associations
7. Information sur la propreté, la salubrité et les déchets sauvages

DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2026/29 en date du 07/04/2026.

- *Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :*
 - o 13/05/2026 Consorts KAUFFMANN – 9 A lotissement du Nouveau Stade – ZI 316 - 490 m²
 - o 22/05/2026 SIMON Marie-Louise- Poche – ZH 77 et 251 – 15937 m²
 - o 01/06/2026 CASTEL Yvonnick – 217 Chemin de La Grosse Pierre – ZD 212 – 1279 m²
- *Concessions cimetière*
 - o 27/05/2026 M. et Mme BATTEL Thierry – cimetière de Pugnac carré 11 n° 93.1

2026/48 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales soit 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les listes déposées et enregistrées :

La liste FUSEAU est composée :

- Titulaires

FUSEAU Michaël, LISSARRE HERPE Marie-Hélène, GARD Daniel, MOREAU Nathalie, MAGNOL Pierre

- Suppléants

COUPAUD Catherine, DEROUINEAU Germain, BOURDEAU Laëtitia

La liste BEAUVILLAIN est composée :

- Titulaire

BEAUVILLAIN Fernand, PHOENIS Angèle, DAMIENS Aurélien, PREVOT Véronique

- Suppléants

BEAUVILLAIN Fernand, PHOENIS Angèle, DAMIENS Aurélien, PREVOT Véronique

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

- Répartition titulaires :

Ont obtenu :

- liste FUSEAU : 15 voix

- liste BEAUVILLAIN : 4 voix

Le quotient applicable est : $19/5 = 3.8$

La liste FUSEAU obtient : $15/3.8 = 3.94$ soit 4 sièges

La liste BEAUVILLAIN obtient : $4/3.8 = 1.05$ soit 1 siège

Ainsi 4 sièges ont été attribués à la liste FUSEAU et 1 siège à la liste BEAUVILLAIN

- Répartition suppléants :

Le quotient applicable est : $19/3 = 6.3$

La liste FUSEAU obtient : $15/6.3 = 2.38$ soit 2 sièges

La liste BEAUVILLAIN obtient : $4/6.3 = 0.63$ soit 0 siège

Il reste un siège à répartir

Liste FUSEAU $15/(2+1) = 5$

Liste BEAUVILLAIN $4/(0+1) = 4$

La liste FUSEAU emporte ainsi ce dernier siège.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste FUSEAU : 4 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants

Liste BEAUVILLAIN : 1 siège de titulaire

La Liste des délégués est la suivante :

Titulaires

FUSEAU Michaël, LISSARRE HERPE Marie-Hélène, GARD Daniel, MOREAU Nathalie, BEAUVILLAIN Fernand

Suppléants

COUPAUD Catherine, DEROUINEAU Germain, BOURDEAU Laëtitia

2026/49 - Désignation du Correspondant Défense

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame la Ministre des Armées et des Anciens Combattants Catherine VAUTRIN, qui encourage à désigner un correspondant défense dans chaque commune, afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès des Armées.

Le correspondant défense a notamment vocation à : informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement ; sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées ; et animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et de cohésion nationale.

Le Maire propose donc de désigner Mme COUPAUD en tant que correspondant défense.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de désigner Mme COUPAUD correspondant Défense.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2026/50 - Désignation représentant Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes en date du 29 avril 2026, décidant la création de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées, de fixer à 1 le nombre d'élus par Commune de la CLECT,

Considérant que cette commission sera amenée à se réunir, notamment, dès lors qu'un transfert de services ou d'équipements interviendra entre une Commune et Grand Cubzaguais Communauté de Communes, afin d'en évaluer l'impact financier qui sera déduit de l'attribution de compensation versée aux communes membres,

Monsieur le Maire propose de désigner M. MAGNOL Pierre en tant que représentant de la Commune à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de désigner M. MAGNOL Pierre.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2026/51 - Aide à l'adhésion aux associations pour les mineurs

Monsieur le Maire explique que la Commune participe à l'adhésion des mineurs pugnacais aux associations pugnacaises à hauteur de 20 €.

Les associations déduisent l'aide du montant dû par les familles, la commune compense les associations après présentation d'un listing de jeunes adhérents Pugnacais par le versement de l'aide.

Cette aide sera valable une seule fois par an et par enfant et non cumulable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire et d'augmenter pour septembre 2026 l'aide à l'adhésion des mineurs aux associations pugnacaises à 30 €.

M. MAGNOL, M. NIEMECK, Mme BOURDEAU ne prennent pas part aux débats et au vote.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2026/52 - Convention avec l'ALEC pour la réalisation d'une étude thermique

Monsieur le Maire

Vu le projet de réhabilitation du groupe scolaire élémentaire,

Vu la proposition de l'ALEC pour la réalisation d'une étude qui permettra d'évaluer les besoins en rénovation énergétique en identifiant les axes d'amélioration,

Considérant qu'une convention annuelle d'objectifs visant le renforcement des orientations de la Commune en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables doit être signée avec l'ALEC

Considérant que la participation demandée à la Commune se fera sous forme d'une subvention annuelle

Considérant que le montant annuel de l'adhésion est pris en charge par l'adhésion annuelle du Grand Cubzaguais Communauté de Communes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs

DECIDE le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1715 € à l'ALEC

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026/53 - Demande de subvention association

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association du jumping de Blaye qui sollicite l'attribution d'une subvention indispensable pour l'organisation du 46^{ème} Jumping International de Blaye prévu du 10 au 14 juillet 2026.

Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention et décide d'octroyer la somme de 200 €.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026/54 - Demande de subvention association

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association l'Amistiés qui sollicite l'attribution d'une subvention de 500 €.

Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Information sur la propreté, la salubrité et les déchets sauvages

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de sa volonté de prendre un arrêté portant réglementation des déchets sauvages avec la mise en place de l'amende administrative.

En effet, vu les nombreux dépôts de déchets en pleine nature ou aux pieds des PAC, il est nécessaire d'agir afin de faire cesser ces méfaits.

Monsieur le Maire donne pour exemple l'incinération de déchets amiantés trouvés dans la nature ui a coûté 7 986 € à la Commune.

Le Maire indique également que des devis ont été demandés dans l'objectif d'acquérir des caméras afin de concourir à la prévention de la délinquance.

Ce dossier sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Secrétaire,
Germain DEROUINEAU

Le Maire,
Michaël FUSEAU.

